



SOINS À DOMICILE

B-HOME CARE

AIDE-FAMILIALE À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À DOMICILE

FRÉQUENCE D'INTERVENTION

- Intervient **UNIQUEMENT**, les jours ouvrés;
- Intervient entre 2 à 3h/j MAX;
- Intervient entre 08h00-16h30;
- PAS d'intervention: au-delà de 16h30
- PAS d'intervention: de nuit;
- PAS d'intervention: Week-end et jours fériés;

INFORMATION TARIFAIRE

Le prix de la prestation est calculé en fonction du revenu imposable et de la situation familiale. Lors de l'enquête sociale, il faudra donc montrer ses preuves de revenus. Un barème a été établi par le ministère.

Le taux horaire peut varier entre 0,59 € et 9 € de l'heure. Sur base de la facture, certaines mutuelles offrent une intervention dans les frais.

L'AIDE-FAMILIALE À DOMICILE

Qui sont-elles?

Les Aides familiales, est une aide quotidienne, qui est, le parfait remède contre la solitude et la dépendance. Elle est uniquement, présente pour aider le patient dans les tâches de la vie quotidienne et l'aider à rompre l'isolement.

Que peuvent-elles faire?

- Faire des courses
- Préparer des repas
- Faire la lessive
- Repasser
- Entretenir la maison, faire du rangement
- Sortir avec la personne, qui ne peut plus le faire seule
- Rappel de prise de médicament; (ATTENTION, elles ne peuvent pas préparer les médicaments ou les sortir de la boîte. Ils doivent avoir été préparés, au préalable par l'infirmier, la famille ou le patient lui-même. Elle ne peut que lui présenter, le pilulier)
- Faire des démarches administratives...

B-HOME CARE

AIDE-FAMILIALE À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS
LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À
DOMICILE

Que ne peuvent-elles pas faire?

- Elles ne peuvent pas manipuler de quelque façon que ce soit le patient;
- Elles ne peuvent pas faire de toilette rapide ou complète du patient;
- Elles ne peuvent pas poser d'actes médicaux (préparer les médicaments...)
- Elles ne peuvent pas faire de changes (traitement de l'incontinence)
- Elles ne peuvent pas gérer les patients atteints de maladies dégénératives; (Alzheimer, parkinson...), elles ne disposent d'aucune compétence ou qualification pour cela.

Son seul rôle est d'aider le patient, dans les tâches courantes du quotidien.

Déroulement de la prise en charge:

Le patient introduit sa demande en ligne, via le site Bhomecare.be, donne ses coordonnées et toute information au sujet de sa demande ainsi que leur fréquence. B-Home Care, contacte l'organisme compétent de la région du patient. Après que celui-ci, s'est engagé à prendre en charge le patient, dans les plus brefs délais, B-Home Care, lui transfère toutes les informations de la prise en charge, afin qu'il puisse contacter le patient, pour la mise en route de celle-ci. Un(e) assistant(e) social(e) se rend au domicile du patient et détermine en accord avec lui la fréquence des passages de l'aide familiale, ses tâches et le coût horaire, en fonction des revenus de la personne.

B-Home Care, n'a que seul rôle de coordonner le service.